



Commission pour l'Enseignement de Défense (CPEDEF)

Année scolaire 2018-2019 et bilan intermédiaire 2020

1) Introduction :

Les actions mises en œuvre au sein des 33 trinômes et qui font l'objet d'une demande de subvention auprès de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées, sont soumises pour avis à la commission pour l'Enseignement de défense (CPEDEF).

La CPEDEF associe des représentants de l'éducation nationale (inspection générale, direction générale de l'enseignement scolaire), de l'Union-IHEDN et de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des armées, qui la réunit. La DPMA décide de l'attribution des subventions aux trinômes, en se fondant sur l'instruction des dossiers ainsi que sur les avis rendus en commission.

La CPEDEF s'est réunie à 3 reprises sur le cycle scolaire 2018-2019. Pour le cycle scolaire 2019-2020, la pandémie n'aura permis à la CPEDEF de se réunir qu'à deux occasions, et nombre des projets qui y ont reçu une subvention ont été reportés ou annulés. C'est pourquoi un bilan définitif ne pourra être produit avant 2021.

Il est utile de préciser que le bilan présenté ici, qui vient en complément de celui, plus exhaustif, rédigé par l'Union-IHEDN, ne prend en compte que les actions qui ont fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la CPEDEF, quelle que soit la suite (favorable ou non) qui a été réservée à la demande.

2) Mise en oeuvre de la feuille de route des trinômes académiques :

Une feuille de route des trinômes académiques pour l'année 2020-2021 a été diffusée en juillet dernier aux recteurs et rectrices d'académie. Elle a également été transmise aux 33 trinômes, assortie pour chacun d'eux d'un bilan personnalisé des actions subventionnées par la DPMA en 2019 après avis de la CPEDEF; ce bilan est établi sur la base d'une typologie d'actions définies conjointement avec les différentes composantes de la CPEDEF. Cette typologie permet aux trinômes d'élargir leur palette d'actions à d'autres domaines d'activités. Elle est visible en annexe 2.

3) Rappels sur les modalités de renseignement des demandes de subvention :

Il est rappelé qu'une demande de subvention doit impérativement :

- Etre rédigée antérieurement à la date de début du projet, avec une antériorité permettant à la CPEDEF de statuer en toute connaissance de cause dans le respect des règles budgétaires ;
- Présenter une diversification des partenaires financiers ;
- Indiquer clairement les coordonnées (mél et téléphone) du rédacteur de la fiche, en cas de besoin d'information complémentaire.

Par ailleurs, dans l'optique d'affiner les statistiques qui seront produites dans les exercices à venir, les rédacteurs de demande de subvention sont invités à préciser à quel sous-ensemble de la typologie d'actions définie dans la feuille de route (cf paragraphe précédent, et annexe 2), l'action doit être rattachée.

4) Meilleure information des suites de CPEDEF aux différentes composantes des trinômes :

Afin de faciliter et renforcer l'information des membres des trinômes sur les décisions d'attribution de subventions relevant de leur périmètre d'activité, la DPMA informe systématiquement l'ensemble des trinômes des subventions attribuées, après la tenue de chaque CPEDEF.

5) Montage financier des opérations :

Trop de projets reposent encore sur le seul financement demandé à la DPMA. Or, cette dernière a vocation à cofinancer les projets, à hauteur moyenne de 25% maximum de leur coût total. Il est donc important d'informer les personnes en charge de l'élaboration des projets des éventuels financeurs auxquels ils peuvent faire appel. Exigence d'autant plus forte dans le contexte budgétaire actuel.

6) Valorisation des actions mises en œuvre au sein des trinômes :

Dans le cadre de la promotion des projets d'enseignement de défense, la DPMA met régulièrement en valeur sur son site www.cheminsdememoire.gouv.fr, plus particulièrement sur la plateforme d'enseignement de défense Educ@def <http://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/educadef>, les retours d'expériences dont elle a connaissance ou qui lui sont adressés, relatifs aux projets subventionnés. Depuis 2020, la « Gazette des projets d'enseignement de défense » complète ce dispositif et diffuse des reportages sur les actions des trinômes.

Annexe 1 : Bilan sur le soutien accordé par la DPMA dans le cadre des CPEDEF du cycle scolaire 2018-2019 (3 commissions) :

Total Montant sollicité	Total Montant alloué	Nombre de bénéficiaires
195 412 €	148 296 €	23 768 €

Au titre de ces 3 commissions, 135 projets ont été examinés en CPEDEF, dont 120 ont reçu une subvention de la part de la DPMA. Les principales causes de refus de subvention sont les suivantes :

- Dossier présenté postérieurement à la réalisation de l'action ;
- Difficultés liées au montage budgétaire de l'opération ;
- Demande de prise en compte des frais de rémunération de conférenciers relevant de l'une des composantes des trinômes (MINARM, MENJS, Union-IHEDN).

Parmi les actions proposées, on note une progression constante du nombre des rallyes-citoyens, et une part importante d'actions impliquant des liens directs avec des unités militaires. Ainsi, les actions se répartissent harmonieusement entre actions directement orientées vers la jeunesse et associant le monde éducatif et militaire, et actions d'enseignement de défense pour les personnels relevant de l'éducation nationale.

Par ailleurs, la répartition entre actions inscrites ou non inscrites au plan académique de formation est parfaitement équilibrée.

Académie	Nombre de projets vus en CPEDEF	Nombre de projets financés
Besançon	25	23
Toulouse	18	15
Aix-Marseille	11	9
Bordeaux	10	10
Rennes	8	7
Amiens	6	5
Poitiers	6	6
Créteil	4	2
Grenoble	4	4
Lille	4	4
Montpellier	4	2
Nancy Metz	4	4
Nice	4	4
Clermont-Ferrand	3	3
La Réunion	3	3
Nouméa	3	3
Dijon	2	1
Guyane	2	1
Limoges	2	2
Lyon	2	2
Nantes	2	2
Paris	2	2
Rouen	2	2
Versailles	2	2
Brest	1	1
Caen	1	1
Total général	135	120

La répartition par AR/académie met en relief les disparités existant entre les différentes régions, pour des raisons qui doivent être contextualisées. La feuille de route annuelle des trinômes a pour objectif de soutenir les dynamiques territoriales des trinômes, en particulier ceux qui peuvent développer plus fortement leur action.

Annexe 2 : Typologie des actions des trinômes académiques, telle que définie dans la feuille de route diffusée en juillet 2020

- **Rallye citoyen** : action pluridisciplinaire d’enseignement de défense proposant aux élèves de participer à un parcours citoyen, sportif et mémoriel, à travers différentes activités proposées par l’Éducation nationale, la Défense, l’Union-IHEDN et de nombreux partenaires publics ou privés.
- **Formation à l’enseignement de défense au profit du personnel de l’Education Nationale** : stage de formation continue, généralement réservé ou principalement destiné aux personnels de l’Éducation

nationale (enseignants, personnels de direction, cadres intermédiaires...), pouvant faire l'objet d'une inscription au plan académique de formation (PAF).

- **Action mémorielle** : action contribuant à l'enseignement de défense par la participation de la jeunesse à la transmission de la mémoire des conflits contemporains (ex. : visite de lieux de mémoire, participation à des commémorations, voyages pédagogiques mémoriels, concours, etc.).
- **Colloque, conférence, séminaire, rencontre**: réunion impliquant de façon générale plusieurs types de publics et plusieurs intervenants sur un thème relevant d'une question de défense ou de la mémoire des conflits contemporains (1870 à nos jours), se déroulant sous la forme d'une rencontre (ex. : rencontre musicale, rencontre avec une unité militaire, forum, etc.)
- **Action au profit d'un Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE)** : formation à l'enseignement de défense, notamment dans sa dimension mémorielle, proposée aux étudiants ou stagiaires des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE). Elle s'adresse principalement mais pas uniquement aux futurs professeurs d'histoire-géographie comme à ceux qui enseigneront l'enseignement moral et civique (EMC).
- **Action au profit d'un établissement d'enseignement supérieur (hors INSPE)** : action d'enseignement de défense auprès d'un public d'un établissement d'enseignement supérieur sous la forme de formation ou de séminaire.
- **Action pédagogique d'enseignement de défense relevant d'un autre dispositif spécifique, en particulier du Service national universel** : Dans le cadre du Service national universel, les trinômes académiques peuvent proposer des missions d'intérêt général (MIG) d'enseignement de défense. Ils ont en effet pour vocation de concevoir des activités variées concourant au développement de la culture de défense. Les MIG peuvent ainsi prendre la forme d'un retour d'expérience à la suite d'une participation à une formation destinée aux jeunes, d'une contribution aux formations des enseignants, dispensées par le trinôme ou d'une collaboration à l'organisation d'une activité du trinôme (ex. : rallyes citoyens).
- **Autres (à préciser)**